



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 127852

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le régime juridique de l'exonération de l'impôt pour les plus-values immobilières. En effet, il lui demande si une personne ayant le statut d'invalidé à 80 %, majeure protégée, titulaire d'une pension vieillesse, avec un revenu fiscal en dessous du plafond, associée d'une SCI peut bénéficier d'une exonération de l'impôt lors de la vente d'un lot de la SCI. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer les applications de ce régime fiscal en l'espèce.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127852

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 987

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)